



publié le 18/08/2025

2025-037DEPARTEMENT DE
L'AUDEARRONDISSEMENT
DE NARBONNE**DOMAINE :**
FINANCES LOCALES**SOUS-DOMAINE**

Subventions

Nombre de Conseillers

En exercice : 13

Présents : 08

Votants : 08

OBJET :
plan de financement et
demande d'aide au
titre du plan de relance
pour les travaux de
desimpermeabilisation
et vegetalisation de la
cour de l'ecole
elementaire celine
pinaud – prat de cest –
commune de bages –
subvention
departementale 2025

CONVOCACTION C.M. :
05/08/2025**AFFICHAGE DE LA
CONVOCACTION C.M. :**
18/08/2025REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE**COMMUNE DE BAGES****Délibération n° 04****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du 13 août 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le treize août

Le Conseil Municipal de la commune de BAGES (Aude)

Légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances à la grande salle de l'Espace Louis Daudé de Bages (Aude), sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis RIO, Maire de BAGES (Aude).

PRÉSENTS : Jean-Louis RIO, Catherine ROI, Henri BASTIDE, Emilie EVEILLECHIEN, Henri BUSTO, Stéfan FROWEIN, Charles REALES, Cécile JASSIN.**ABSENTS EXCUSÉS :** Marie-José BOUNOURE, Philippe CARRERA, Sandrine SERRE, Claudine BOUFFET, Marie-Claude BUSTO.**PROCURATIONS :** ∅**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Henri BASTIDE.

M. Le Maire propose de solliciter une aide aussi élevée que possible auprès du Conseil DEPARTEMENTAL – Exercice 2025.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré,

- ❖ **APPROUVE** le projet de rénovation énergétique du groupe scolaire,
- ❖ **VALIDE** sans réserve l'avant-projet sommaire pour les montants suivants :

Travaux :	68 715.00€ H.T.
Ingénierie /Honoraires :	11 285.00€ H.T.
Estimation globale de l'opération :	80 000.00€ H.T. SOIT
	96 000.00€ T.T.C.
- ❖ **SOLLICITE** une subvention départementale à hauteur de 3 400.00€,
- ❖ **PRECISE** que la Commune a sollicité une aide au titre du Fonds Vert aussi élevée que possible,
- ❖ **DONNE** tous pouvoirs à M. le Maire pour signer les pièces nécessaires au règlement de cette affaire.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES VOIX

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

CERTIFIEE
EXECUTOIRE
PAR RECEPTION EN
S/PREFECTURE LE :
14/08/2025

PAR PUBLICATION
LE : 18/08/2025

Pour copie certifiée conforme

Jean-Louis RIO



Maire de BAGES



Henri BASTIDE



Secrétaire de séance